

Concours unique de recrutement d'infirmier(e)s de l'Education Nationale

Epreuve écrite d'admissibilité

Durée de l'épreuve : 3 heures
Coefficient 1

Les candidats devront traiter les trois sujets

ATTENTION

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête des copies mises à votre disposition qui doivent seules être utilisées. Vous ne devez y joindre aucun autre document, même extrait du sujet.

L'anonymat doit être respecté tout au long du devoir sous peine de nullité de l'épreuve. On évitera, en particulier, toute indication géographique ou patronymique, et tout signe ou signature qui permettrait l'identification du candidat (dans la 2^{ème} partie de la bande en-tête, dans le texte du devoir, en fin de copie...).

Si la rédaction de votre devoir vous impose de mentionner des noms de personnes ou de villes, et si ces noms ne vous sont pas précisés dans le sujet que vous avez à traiter, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou ces villes (A..., Y..., Z...).

La copie devra obligatoirement être rédigée au stylo à bille ou à l'encre de couleur bleue ou noire à l'exclusion de toute autre couleur. L'usage des surligneurs n'est pas autorisé.

Sujet N°1 (6 points)

Vous êtes infirmier(e) dans un lycée polyvalent avec internat. Le proviseur vous demande d'écrire un projet d'organisation des soins et des urgences à mettre en place en votre absence.

Il veut le soumettre au prochain conseil d'administration.

1- Citez les textes de référence.

2- Quel sera votre rôle comme conseiller de santé auprès :

- du chef d'établissement,
- des personnes chargées des soins en votre absence,
- des élèves et des familles.

Abordez dans vos propositions l'organisation des soins en cas :

- de symptômes courants,
- de maladies chroniques,
- d'urgence.

Sujet N°2 (6 points)

La loi de Santé Publique du 9 août 2004 interdit la présence de distributeurs automatiques et payants d'aliments et de boissons sucrées à disposition des élèves dans les établissements scolaires dès le 1^{er} septembre 2005.

Le chef d'établissement de l'E.P.L.E. dans lequel vous travaillez vous demande de faire des propositions pour accompagner cette mesure lors de la prochaine réunion du C.E.S.C.

1 - Quelles sont les justifications de cette mesure de la loi?

2 - Sur quels principaux points vont porter vos propositions ?

Sujet N°3 (6 points)

Infirmier(e) en lycée professionnel, vous êtes appelé(e) en atelier de menuiserie auprès d'un élève de 1^{ère} année de C.A.P. qui présente un malaise.

A votre arrivée, vous constatez qu'il est allongé au sol, inconscient, les yeux révulsés, présentant des secousses musculaires, avec émission d'urines.

1 - Que faites-vous immédiatement ?

Le diagnostic médical d'épilepsie est posé.

2 - Quelle sera la conduite à tenir pour cet élève à son retour ?

Présentation et orthographe (2 points)